

Accident de la route : l'indemnisation record d'un Grenoblois



Illustration. Alain, 61 ans, était resté 13 jours dans le coma et avait passé 5 mois à l'hôpital après son accident avec un camion. (LP/Sylvain Deleuze)

Un homme de 61 ans atteint de graves crises d'épilepsie depuis un accident va toucher une indemnité record de 4,2 millions d'euros pour pouvoir assurer sa sécurité 24 heures sur 24 en cas de crise.

Pour Maître Edouard Bourgin, avocat grenoblois spécialisé dans l'indemnisation et la réparation du préjudice corporel, le jugement prononcé jeudi par le tribunal de grande instance de Grenoble va faire date. « C'est la première fois en France qu'un tribunal accepte d'indemniser une victime qui souffre de graves crises d'épilepsie que l'on ne peut pas soigner, afin qu'elle puisse être prise en charge à vie et surveillée 24 H sur 24 ». Son client, Alain, un Grenoblois de 61 ans, va toucher une indemnité record de 4,2 millions d'euros pour pouvoir assurer sa sécurité en cas de crise. Une somme qui permettra de financer la présence permanente d'un auxiliaire de vie ou d'un personnel médical.

La vie de cet ancien chef de chantier a basculé le 12 février 2013. Alors qu'il travaille dans la région de Montélimar (Drôme), Alain est victime d'un terrible accident de la route. Au volant d'une camionnette, un camion le percute par l'arrière et l'envoie contre un mur. Souffrant d'un très grave traumatisme crânien, il va rester 13 jours dans le coma et passer 5 mois à l'hôpital. Lorsqu'il rentre à son domicile, à Grenoble, Alain découvre que le traumatisme crânien qu'il a subi déclenche désormais chez lui de graves crises d'épilepsie.

« Je perd vite connaissance et je peux me faire très mal en tombant »

« L'état de mal épileptique » dont il souffre est la complication médicale la plus redoutée de l'épilepsie. « Je perd vite connaissance et je peux me faire très mal en tombant. Les crises peuvent ensuite s'enchaîner jusqu'à la mort. Il faut alors une intervention rapide des secours pour que l'on puisse me faire une injection et éviter ainsi le pire » raconte Alain. Devant cette situation difficile à vivre, son épouse a fait une dépression. Les proches d'Alain, sa femme, ses enfants, ont bien recruté à leurs frais, quelques heures par semaine, un auxiliaire de vie. Mais financièrement, ils ne pouvaient pas faire plus.

« J'ai plaidé devant le tribunal que mon client avait besoin de la présence d'une tierce personne, 24 heures sur 24, pour pouvoir réagir efficacement en cas de crise. Cela représente l'équivalent de trois salariés à plein temps, à 20 euros de l'heure. Et effectivement, en tenant compte de l'espérance de vie de mon client, on arrive forcément à des sommes qui se chiffrent en millions d'euros » explique Maître Edouard Bourgin.

C'est AXA, la compagnie d'assurance du conducteur responsable de l'accident d'Alain, qui va devoir régler ces 4,2 millions d'euros d'indemnités. « Cela va permettre à ma famille de pouvoir vivre plus sereinement » confie sobrement Alain. « Cela fait quatre ans que l'on se bat pour arriver à ce résultat. Et si des gens pensent que 4 millions, cela fait beaucoup d'argent, qu'il viennent chez nous, voir comment on vit dans la hantise des crises de mon père. Il comprendront alors qu'une telle somme est complètement justifiée » estime sa fille. « C'est vrai que ce jugement est un soulagement car il va nous aider à avoir des auxiliaires pour mon mari » confie l'épouse d'Alain en esquissant un sourire.

De notre correspondant à Grenoble (Isère), Serge Pueyo

leparisien.fr